

BNP PARIBAS



Juan-Antonio
GONZALEZ
06 67 24 54 97



Sophie
CREPEAUX
06 98 54 95 03



Claudine
OMS
07 61 41 04 82



Stéphanie
BOUKOBZA
07 86 23 54 74



Anissa
LAIDOUNI



Brigitte
REIS



Margot
Le Borgne



Issiaga
BALDE

Avant toute chose,
 Vos élus Cfdt vous souhaitent une ...

BONNE RENTRÉE !



Nos avis sur les projets présentés en juin et juillet 2023

- Fermeture des agences de Vanves Plateau et Marcoussis :

N'oubliant pas qu'elles étaient absolument nécessaires pendant la crise sanitaire, les élus Cfdt ne s'estiment toujours pas en capacité de rendre un avis sur les fermetures de nos agences « essentielles ».

- Désolidarisation du HUB Achères et Conflans Saint Honorine :

Les élus Cfdt donnent un **Avis favorable**.

- Evolution des horaires de l'agence Cergy Préfecture :

Les élus Cfdt rendent un **Avis favorable**.

- Rentrée Ecole SUPELEC:

S'agissant d'un événement exceptionnel auquel notre entreprise se doit de participer et les mesures pour les salariés étant satisfaisantes, les élus Cfdt donnent un **Avis favorable**.

- Aménagement agence UNICC Nanterre Odyssée: Avis favorable

- Volumes d'heures supplémentaires :

Elles sont en hausse de 22% sur le 1er semestre et sont le résultat principalement des difficultés RH, notamment d'un turn-over et d'un sous-effectif permanent ayant

- ◆ Des conséquences sur la surcharge de travail
- ◆ Des effets néfastes sur la santé et sur l'équilibre vie pri-vie pro des salariés

A ce titre les élus Cfdt rendent un **avis défavorable**.

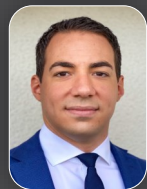
- Projet de Rapport annuel de Données Sociales de l'Etablissement 2022 et de son annexe Papriact :

Effectif en perte de -11% en 4 ans avec une progression des démissions et une envolée des fins de période d'essai. La pression commerciale reste intense.

La politique globale de rémunération n'est pas du tout à la hauteur des profits historiques réalisés par BNP Paribas.

Les conditions de travail se dégradent à en juger par l'augmentation du nombre des incivilités, des accidents du travail et des risques psychosociaux.

Pour toutes ces raisons, les élus Cfdt rendent un **Avis défavorable**.



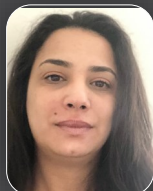
Christopher
CESARD



Nadia
TEIXEIRA



Romuald
GICQUEL



Samia
BAITARI



Mohamed
FARES

Quid de Modèle De Service 1 an après !?

- Les Conseillers Spécialisés

Leur nombre est en-dessous des prévisions, nous regrettons la perte d'accompagnement et de formation pour les collègues en agence.

- Une pression commerciale soutenue sur les enrôlements des Affi

L'enrôlement des conseillers Affinités s'avère plus difficile que prévu avec 22% des objectifs réalisés. **Les élus Cfdt ont demandé le taux d'enrôlements sur l'IDF Ouest par rapport à BCEF.**

La direction précise que les arbitrages et ajustements se font progressivement dans les agences en difficulté au fil de l'eau, également avec l'appui de chargés de renfort.

- La charge de travail des conseillers Proxi

La direction nous assure qu'une fois les fonds de commerce Affinité constitués, la charge de travail « des Proxi » sera plus en adéquation.

En attendant, et pour éviter un turn-over plus important, les Chargés de Service Clientèle sont de retour

Tiens ... comme avant Préférence Client !?



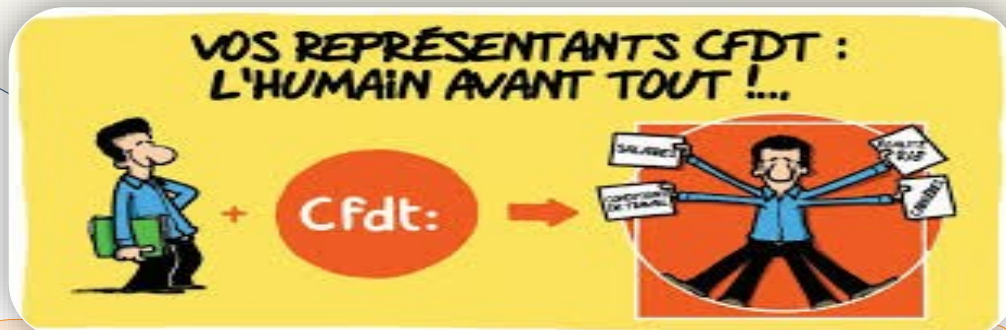
Conclusion

La direction maîtrise-t-elle vraiment MDS ?

Alors que les enrôlements en nombre ne sont pas au rendez-vous et que la pression s'intensifie, la direction affirme qu'elle ne force pas les clients à souscrire à MDS, laissant le temps d'appropriation nécessaire aux clients et aux salariés.

- Y aura-t-il un risque de suppression du nombre de postes de conseillers Affinité si les enrôlements n'atteignent pas leur objectif ?
- Quels impacts sur les Motiv des conseillers Proxi et Affi ?

Les élus Cfdt restent attentifs quant au développement de MDS.



Heures Supplémentaires

Votre agence a fermé durant l'été et vous vous êtes replié sur une autre agence qui n'avait pas les mêmes horaires que votre agence de rattachement.

Avez-vous déclaré vos heures supplémentaires dans INCA ?

Si votre direction refuse de valider vos heures supplémentaires,

Contactez-nous

Attention: le fait de ne pas déclarer ses heures supplémentaires peut justifier la suppression de postes par la direction.

Information sur Alis :

Les heures supplémentaires-complémentaires sont effectuées à la demande de l'employeur.

Concernant la déclaration, les heures sont réalisées entre 6 heures et 21 heures et doivent être déclarées via INCA.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter **ALIS Portail d'assistance RH**

POUR ADHÉRER

OUVREZ LE LIEN CI-DESSOUS

[bulletin-d-adhesion-2022-002 \(4\).pdf](#)

